

D'après le ministre, le travail serait en marche. Il y a eu appel de soumissions et adjudication de contrats, mais aucun accord n'a été signé entre le gouvernement du Canada et la province du Nouveau-Brunswick. Le ministre voudrait-il préciser?

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** L'honorable député a cité des extraits de documents soumis à la Chambre et qui sont tout à fait exacts. L'accord est en voie de négociation. La Commission d'énergie du Nord canadien a approuvé toutes les soumissions, et il est entendu que le paiement sera rétroactif une fois que l'accord final sera signé. Nous n'avons pas voulu retarder cette entreprise. Nous nous inspirons du même principe à l'égard des routes permettant l'accès aux ressources naturelles. Lorsque nous sommes d'accord sur une entreprise, on va de l'avant sachant, comme il a été entendu, que le projet sera accepté comme étant à notre charge.

**M. Robichaud:** Je suis sûr que le ministre a pris également note du paragraphe 8, alinéa c) de l'accord principal qui se lit ainsi qu'il suit:

...sur quoi, la Commission d'énergie du Nord canadien aménagera et outillera la centrale projetée, à ses propres frais et conformément aux devis approuvés.

Il semble que l'aménagement et l'équipement en ce qui concerne ce projet soient actuellement exécutés par la province du Nouveau-Brunswick. Le ministre peut-il nous dire si les plans et devis des travaux à exécuter ont été entièrement complétés et s'ils ont été approuvés par le ministère?

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Les plans ne sont pas encore tout à fait terminés, mais ceux qui sont prêts ont été approuvés par la Commission.

**M. Robichaud:** Autrement dit, il s'agit d'une entreprise à laquelle le gouvernement fédéral s'intéresse et les travaux s'exécutent avant que les plans soient terminés. Nous avons beaucoup entendu parler de choses pareilles depuis quelques jours au sein d'un certain comité.

(Le crédit est adopté.)

Division des régions septentrionales et des terres—  
584. Administration—Crédit supplémentaire, \$59,-  
440.

**M. Fisher:** J'ai une question à poser au ministre. J'ai entendu parler d'un instrument d'un genre tout à fait nouveau, qui sert à faire les relevés et qui s'appelle un "telluromètre". Il est censé permettre d'établir les cartes et les relevés avec beaucoup plus

[M. Robichaud.]

d'exactitude. Je me demandais si mon ministère faisait des recherches avec cet instrument ou s'il avait l'intention de s'en servir dans ses travaux dans le Grand Nord.

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Notre ministère s'intéresse vivement à tout nouvel instrument permettant une cartographie et un établissement des relevés qui soient plus précis. Comme l'honorable député le sait, cette question relève plutôt du domaine du ministère des Mines et des Relevés techniques. Je n'ai aucun renseignement précis m'indiquant que ce ministère étudie cette nouvelle technique.

**M. Fisher:** Notre service de relevés forestiers n'effectue-t-il pas des travaux dans le nord du pays en ce qui a trait aux relevés? Cette question est-elle du ressort du ministère des Mines et des Relevés techniques?

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Il y a une distinction à faire ici. Nous faisons des relevés dans le Nord pour connaître la quantité de bois d'œuvre, lors de nos inventaires forestiers. Je croyais que l'honorable député faisait allusion à quelque projet se rapportant à la localisation des courbes de niveau sur les cartes. J'ai pensé que c'est ce que l'honorable député voulait savoir.

**M. Fisher:** Il s'agit, paraît-il, d'un des progrès les plus remarquables qui aient eu lieu dans le domaine de la cartographie et de l'établissement des relevés. Je voulais simplement savoir si le ministère que dirige le ministre est au courant de cette invention, et si cet instrument peut être utile dans notre pays.

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Mes hauts fonctionnaires me disent que ces cartes de base pour le relevé des forêts sont établies par le ministère des Mines et des Relevés techniques. Quant au matériel qui y est utilisé, nous n'avons pas de renseignements officiels.

(Le crédit est adopté.)

586. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire, \$3,500,000.

**L'hon. M. Pearson:** Je suppose que ce crédit et le poste semblable du budget principal des dépenses visent l'aménagement de routes dans les Territoires du Nord-Ouest. J'aimerais poser une question au ministre. Elle n'a pas trait à l'importance de l'aménagement de routes à des fins de mise en valeur, ce que tous reconnaissent et que personne n'a jamais nié. A propos de ce crédit, le ministre peut-il dire au comité, au moins de façon générale, combien d'emplois la construction de routes dans les Territoires du Nord-Ouest a procurés depuis le début de l'année?